

Janvier 2011

VILLE DE VILLIERS-SUR-MARNE



Villiers-sur-Marne

Une formidable opportunité pour Villiers-sur-Marne et l'Est parisien

Villiers-sur-Marne, Porte de l'Europe

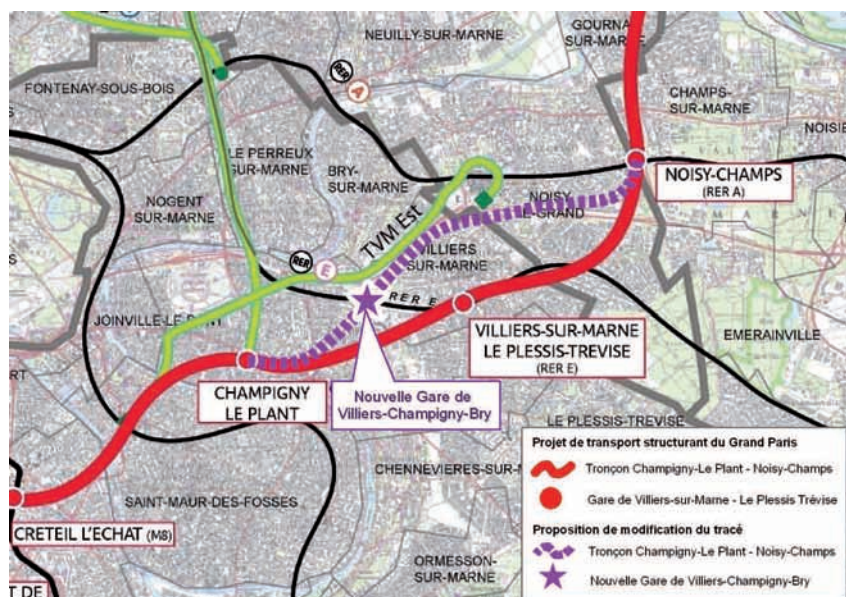
Judicieusement bien placée au carrefour de l'axe Paris – villes européennes, Villiers-sur-Marne possède tous les atouts pour accueillir une gare du réseau de transport automatique du Grand Paris.

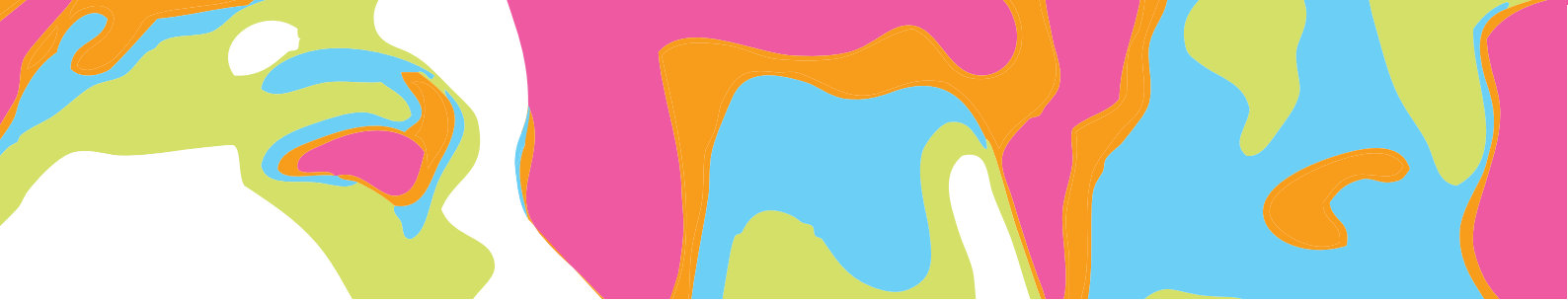
Aux confins du plateau Briard, Villiers dispose avec les villes de Champigny-sur-Marne et Bry-sur-Marne de l'un des potentiels fonciers de développement économique les plus importants de l'Est de la Petite Couronne. Partie prenante du périmètre de Marne-la-Vallée, Villiers-sur-Marne est aussi associée au pôle d'excellence et de compétitivité de la Cité Descartes à Champs-sur-Marne, défini comme un cluster structurant le projet de métro automatique du Grand Paris.

En maillage avec le RER E, Altival, le TVM Est et le positionnement du projet de gare routière sur l'A4 (entre le péage de Coutevroult et la Porte de Bercy qui desservira Villiers-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Noisy-le-Grand), la nouvelle gare deviendra la **plate-forme intermodale inévitable** des transports de l'Est parisien.

VILLE DE VILLIERS- SUR-MARNE

Place de l'Hôtel-de-Ville
94350 Villiers-sur-Marne
Tél. : 01 49 41 31 28
www.mairie-villiers94.com





Idéalement située, la nouvelle gare de Villiers-Champigny-Bry va stimuler le développement économique de ce secteur phare de l'Est parisien

En renforçant la visibilité des enseignes environnantes, la nouvelle gare va dynamiser de manière significative les zones d'activités situées le long de l'autoroute A4.

À Villiers-sur-Marne, 4 Zones d'Aménagement Concertés (ZAC) vont bénéficier des effets de cette implantation :

1. la ZAC des Boutareines : 17 387 m² d'activités industrielles et commerciales et de bureaux ;
2. la ZAC des Portes de Villiers : 18 365 m² d'activités industrielles et commerciales et de bureaux (4 établissements, dont Ikea) ;
3. la ZAC des Armoiries : 33 000 m² d'activités commerciales (4 établissements, dont Ikea) ;
4. la zone Marne-Europe : 10 hectares restant à aménager.

La création de la nouvelle gare de Villiers-Champigny-Bry va considérablement renforcer les zones commerciales existantes

L'attractivité des zones commerciales de Villiers-sur-Marne, de Champigny-sur-Marne et de Bry-sur-Marne rayonne au-delà de ces 3 villes et des communes environnantes. La clientèle des grandes enseignes (Ikea, le centre commercial Les Armoiries Shopping Centre, etc.) provient de l'ensemble de l'Est parisien, des autres villes du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne.

Une diminution significative des temps de transport pour les Villiérains

- **L'intermodalité ?** C'est l'utilisation de plusieurs modes de transport pour effectuer un déplacement (RER, métro, bus, etc.). L'un des intérêts de la nouvelle gare de Villiers-Champigny-Bry est qu'elle permettrait de proposer une intermodalité de transport entre le RER E, l'Altival, le TVM Est et la future gare routière de l'A4.

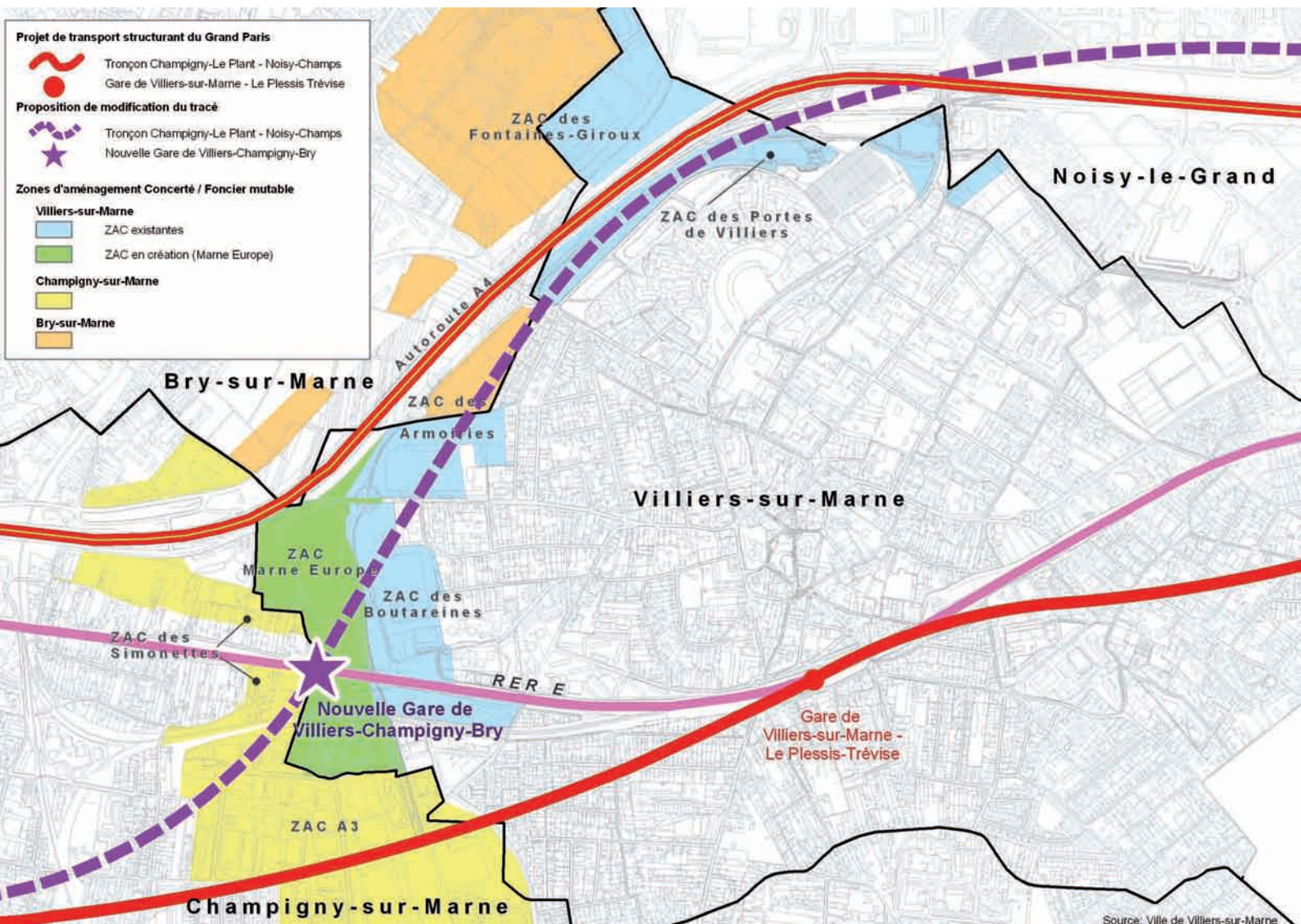
- Le développement et la mise en connexion des transports en commun existants et nouveaux sur ce secteur auraient pour effet de désengorger enfin la circulation automobile sur l'A4. Ce trafic fluidifié favoriserait l'efficacité du futur "bus A4", le réseau de la branche nord du RER A serait allégé, l'impact écologique serait amplifié.

Cette nouvelle gare aurait bien d'autres effets bénéfiques pour les Villiérains

1/ En matière d'emplois, avec un potentiel foncier disponible de 104 hectares, communs aux villes de Villiers-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Champigny-sur-Marne, la zone autour de la nouvelle gare deviendra attractive pour les entreprises nationales et internationales, particulièrement celles axées sur le développement durable, et ce, grâce aux liaisons inter-aéroports (Roissy-Charles de Gaulle, Orly et le Bourget) proposées par le projet de réseau. Ce sont des milliers d'emplois nouveaux en perspectives qui permettront aux Villiérains de trouver un emploi à proximité de leur domicile.

2/En matière de ressources fiscales, les recettes de la ville de Villiers-sur-Marne seraient tonifiées par l'implantation de nouvelles activités et le développement de celles existantes dans le périmètre de la gare.

3/En matière de développement durable, l'espace disponible sur la surface constructible autour de la future gare serait destiné à des bâtiments d'activités répondant aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale). C'est l'occasion de développer une aire dédiée à l'économie verte qui fonctionne en synergie avec le "Cluster Descartes Ville Durable" de Champs-sur-Marne, pôle de compétitivité et de développement durable prévu par le projet de transport public du Grand Paris.



Le projet de réseau de transport public du Grand Paris, ou “double boucle”

Villiers-sur-Marne sera relié en un temps record aux destinations importantes de la petite couronne :

- **à l'ouest** : l'Hôpital Henri Mondor (10 mn), la Préfecture de Créteil (8 mn) ;
- **au sud** : l'aéroport d'Orly (13 mn) ;
- **à l'est** : la cité Descartes à Champs-sur-Marne (3 mn) ;
- **au nord** : l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle (20 mn).

Et bien sûr, la possibilité de relier beaucoup plus rapidement les villes de banlieue autour de Paris qui aujourd'hui ne sont accessibles qu'en voiture propre sur l'autoroute A4 proposée par l'ACTEP (Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien).



Ce que demande la municipalité de Villiers-sur-Marne

- 1** La création d'une station Villiers-Champigny-Bry implantée à l'Ouest de Villiers-sur-Marne, sur les emprises foncières disponibles de la voie de desserte orientale, une zone limitrophe des communes de Champigny-sur-Marne et de Bry-sur-Marne.
- 2** La mise en œuvre des maillages et des connexions indispensables du nouveau métro automatique avec la ligne de bus TVM Est, RER E, Altival et le projet de bus en zone propre sur l'A4, sans oublier bien sûr les autres transports en commun existants.
- 3** Un aménagement des zones autour des nouvelles gares dédié au développement économique
- 4** L'amélioration des ressources fiscales de la ville grâce aux potentialités des aménagements liés à la nouvelle gare.
- 5** Des tarifs modérés pour ce nouveau mode de transport en commun, afin d'être adaptés à tous les usagers.

Communiqué de presse

Une gare située à la limite des 3 communes

Cela a toujours été l'objectif de Jacques Alain Bénisti, Député-Maire de Villiers-sur-Marne, en tant que rapporteur de la loi sur le Grand Paris, qui a soutenu avec pugnacité l'emplacement de cette gare. Il a très rapidement associé Dominique Adenot, Maire de Champigny-sur-Marne et Jean-Pierre Spielbauer, Maire de Bry-sur-Marne pour défendre ensemble cette formidable opportunité pour les trois villes.

Le projet de transport du Grand Paris prévoyait, dans sa première phase, la création d'une interconnexion avec la gare de "Villiers-sur-Marne/Le Plessis-Trévisé". Cette proposition ne répond évidemment pas aux besoins de développement des communes de Villiers-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Champigny-sur-Marne. Les 3 villes souhaitent en effet favoriser le plus fort potentiel de développement économique et urbain possible, notamment grâce aux terrains disponibles sur la voie de desserte orientale.

De plus, cet emplacement apparaît optimal pour accueillir la nouvelle gare parce qu'il permettra le meilleur maillage possible avec la ligne E du RER, les futures lignes de bus en site propre TVM Est et ALTIVAL, ainsi que le bus en site propre sur l'autoroute A4 proposé par l'ACTEP (Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien).

Enfin, l'aspect financier est essentiel dans la mesure où le projet du Grand Paris puise une grande partie de ces recettes dans la valorisation du foncier devenu économiquement attractif par la présence des nouvelles gares.

Les Maires de Villiers-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Champigny-sur-Marne se sont concertés. Ils proposent que la nouvelle gare du réseau automatique de la Société du Grand Paris soit située en limite des 3 communes, sur les emprises de la voie de desserte orientale (VDO).